



OCCITANIE LIVRE & LECTURE

Association

14, rue des Arts

31000 Toulouse

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019



Consultants Auditeurs Associés
Parc Club du Millénaire – Bâtiment 21
1025 Avenue Henri Becquerel
34000 – Montpellier – France

OCCITANIE LIVRE & LECTURE

Association

14, rue des Arts
31000 Toulouse

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'association Occitanie Livre & Lecture

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OCCITANIE LIVRE & LECTURE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau le 04 mars 2019 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau arrêté le 04 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en



cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Montpellier, le 07 avril 2020.

Le commissaire aux comptes

Consultants Auditeurs Associés

Luc PERON

Associé

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Concessions, brevets, droits similaires	302 461,88	160 765,90	141 695,98	11,99	152 902,61	10,46
Autres immobilisations incorporelles	8 004,00	2 949,71	5 054,29	0,43	6 655,09	0,46
Immobilisations incorporelles en cours					7 401,60	0,51
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Constructions	245 069,97	166 575,19	78 494,78	6,64	113 907,09	7,79
Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 367,60	1 987,47	380,13	0,03	853,65	0,06
Autres immobilisations corporelles	163 390,72	136 915,73	26 474,99	2,24	36 431,85	2,49
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	163,50		163,50	0,01	163,50	0,01
Autres immobilisations financières	7 476,33		7 476,33	0,63	7 676,33	0,52
TOTAL (I)	728 934,00	469 194,00	259 740,00	21,98	325 991,72	22,29
STOCKS ET EN COURS:						
Avances & acomptes versés sur commandes	9 298,33		9 298,33	0,79	5 124,48	0,35
Créances usagers et comptes rattachés	18 140,97		18 140,97	1,53	6 399,79	0,44
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	4 075,32		4 075,32	0,34	2 598,02	0,18
. Personnel					1 489,46	0,10
. Organismes sociaux	3 136,00		3 136,00	0,27	1 545,00	0,11
. Autres	454 661,03		454 661,03	38,47	914 797,45	62,55
Disponibilités	418 199,68		418 199,68	35,39	175 453,27	12,00
Charges constatées d'avance	14 567,96		14 567,96	1,23	29 032,42	1,99
TOTAL (II)	922 079,29		922 079,29	78,02	1 136 439,89	77,71
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	1 651 013,29	469 194,00	1 181 819,29	100,00	1 462 431,61	100,00

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	208 184,97	17,62	208 184,97	14,24
Réserves	71 709,02	6,07	71 709,02	4,90
Report à nouveau	123 675,80	10,46	129 413,07	8,85
Résultat de l'exercice	479,81	0,04	-5 737,27	-0,38
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	198 710,00	16,81	283 018,00	19,35
TOTAL(I)	602 759,60	51,00	686 587,79	46,95
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	104 156,54	8,81	86 459,00	5,91
TOTAL (II)	104 156,54	8,81	86 459,00	5,91
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	7 760,14	0,66	85 352,98	5,84
TOTAL(III)	7 760,14	0,66	85 352,98	5,84
DETTES				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	90,00	0,01		
Fournisseurs et comptes rattachés	258 746,42	21,89	326 887,65	22,35
Autres	163 306,59	13,82	201 983,86	13,81
Produits constatés d'avance	45 000,00	3,81	75 160,33	5,14
TOTAL(IV)	467 143,01	39,53	604 031,84	41,30
TOTAL PASSIF	1 181 819,29	100,00	1 462 431,61	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Prestations de services	104 510,95		104 510,95	100,00	29 226,91	100,00	75 284	257,59	
Montants nets produits d'expl.	104 510,95		104 510,95	100,00	29 226,91	100,00	75 284	257,59	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Subventions d'exploitation			1 799 346,26	N/S	1 875 423,83	N/S	-76 077	-4,05	
Cotisations			13 320,00	12,75	8 155,00	27,90	5 165	63,34	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			57 284,59	54,81	152 567,72	522,02	-95 283	-62,44	
Autres produits			39,34	0,04	23,31	0,08	16	69,57	
Transfert de charges			33 036,39	31,61	30 105,50	103,01	2 931	9,74	
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 903 026,58	N/S	2 066 275,36	N/S	-163 249	-7,89	
Total des produits d'exploitation (I)			2 007 537,53	N/S	2 095 502,27	N/S	-87 965	-4,19	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
PRODUITS FINANCIERS:									
Autres intérêts et produits assimilés			15,04	0,01	54,73	0,18	-39	-72,21	
Total des produits financiers (III)			15,04	0,01	54,73	0,18	-39	-72,21	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			6 784,53	6,49	4 630,66	15,84	2 154	46,52	
Sur opérations en capital			84 508,00	80,86	85 497,45	292,54	-989	-1,15	
Total des produits exceptionnels (IV)			91 292,53	87,35	90 128,11	308,38	1 164	1,29	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 098 845,10	N/S	2 185 685,11	N/S	-86 840	-3,96	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT					-5 737,27	-19,62	5 737	-100,00	
TOTAL GENERAL			2 098 845,10	N/S	2 191 422,38	N/S	-92 577	-4,21	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Autres achats non stockés			165 669,81	158,52	123 779,64	423,52	41 890	33,84	
Services extérieurs			275 329,74	263,45	256 008,75	875,96	19 321	7,55	
Autres services extérieurs			471 678,99	451,32	438 453,10	N/S	33 225	7,58	
Impôts, taxes et versements assimilés			47 546,39	45,49	48 716,15	166,69	-1 170	-2,39	
Salaires et traitements			598 096,05	572,29	604 949,34	N/S	-6 853	-1,12	
Charges sociales			256 586,60	245,51	301 020,54	N/S	-44 434	-14,75	
Autres charges de personnel			902,13	0,86	727,69	2,49	175	24,07	
Subventions accordées par l'association			89 342,00	85,49	116 148,00	397,41	-26 806	-23,07	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			110 712,76	105,93	97 835,48	334,75	12 877	13,16	
.Pour risques et charges : dotation aux provisions			17 697,54	16,93	8 080,00	27,65	9 617	119,02	
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées			5 610,00	5,37	158 920,70	543,76	-153 310	-96,46	
Autres charges			55 633,18	53,23	35 684,82	122,10	19 949	55,90	
Total des charges d'exploitation (I)			2 094 805,19	N/S	2 190 324,21	N/S	-95 519		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
CHARGES FINANCIERES:									
Total des charges financières (III)									
CHARGES EXCEPTIONNELLES:									

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Sur opérations de gestion	3 360,10	3,22	945,67	3,23	2 415	255,56
Sur opérations en capital	200,00	0,19	152,50	0,52	48	31,58
Total des charges exceptionnelles (IV)	3 560,10	3,41	1 098,17	3,76	2 462	224,23
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	2 098 365,29	N/S	2 191 422,38	N/S	-93 057	-4,24
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	479,81	0,46			479	N/S
TOTAL GENERAL	2 098 845,10	N/S	2 191 422,38	N/S	-92 577	-4,21

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexes
PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 181 819,29 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 479,81 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.
- affirmation de l'application du règlement CRC n° 99/01
- la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques;
- aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé :

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- Créances et dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 728 934 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	272 620	37 846		310 466
Immobilisations corporelles	396 611	14 217		410 828
Immobilisations financières	7 840		200	7 640
TOTAL	677 071	52 063	200	728 934

Amortissements et provisions d'actif = 469 194 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	113 062	50 653		163 716
Immobilisations corporelles	245 419	60 059		305 478
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	358 481	110 713		469 194

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions, brevets, etc...	53 334	51 751	1 583	de 1 à 3 ans
Site internet	95 671	49 518	46 153	de 1 à 5 ans
Portail numérique	153 456	59 496	93 960	5 ans
Logo / charte graphique	8 004	2 950	5 054	5 ans
Aménagement des étages 1 et 2	245 070	166 575	78 495	de 5 à 6 ans
Matériels industriels	2 368	1 988	380	5 ans
Agencements	34 663	33 003	1 660	de 2 à 10 ans
Matériel de bureau	100 602	86 212	14 390	de 2 à 10 ans
Mobilier	28 126	17 701	10 425	de 1 à 10 ans
Parts sociales	164		164	Non amortiss.
Dépôts et cautionnements	7 476		7 476	Non amortiss.
TOTAL	728 934	469 194	259 740	

Etat des créances = 502 058 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	7 476		7 476
Actif circulant et charges d'avance	494 581	494 581	
TOTAL	502 058	494 581	7 476

Produits à recevoir par postes du bilan = 9 059 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	9 059
Disponibilités	
TOTAL	9 059

Charges constatées d'avance = 14 568 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Fonds dédiés :

Situations	Montant Initial	(c) au début de l'exercice (compte 194) (a)	Utilisation en cours d'exercice (compte 789) (b)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 689) (c)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (a) - (b) + (c)
Ressources					
MINISTERE DE LA CULTURE :					
Tournée dis-moi dix mots en librairie	0				0
DRAC :					
Catalogage 2018	12 000		12 000		0
Journée Design bibliothèques	10 000		10 000		0
REGION :					
Fonctionnement 2019				5 610	5 610
CONSEIL DEPARTEMENTAL					
Programme d'action 2018	7 000		7 000		0
BNF SUBVENTIONS	56 353		54 203		2 150
TOTAUX	85 353		83 203	5 610	7 760

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 104 157 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions pour risques	10 000	1 379			11 379
Provisions pour pensions	76 459	16 318			92 777
TOTAL	86 459	17 697			104 156

Etat des dettes = 467 143 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	258 746	258 746		
Dettes fiscales et sociales	150 203	150 203		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	13 194	13 194		
Produits constatés d'avance	45 000	45 000		
TOTAL	467 143	467 143		

Charges à payer par postes du bilan = 85 647 E

Charges à payer	Montant
Emprunt et dettes établissement. de crédit	
Emprunt et dettes financières diverses	
Fournisseurs	11 383
Dettes fiscales et sociales	74 264
Autres dettes	
TOTAL	85 647

Produits constatés d'avance = 45 000 E

Détail des produits constatés d'avance :

Tournée dis mois dix mots : 6 000€

DRAC : App patrimoine : 14 000€

Région projets d'avenir : 20 000€

Conseil départemental de l'Aude : 5000€

La répercussion sur le résultat de ces produits constatés d'avance est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 9 059 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat produits à recevoir	9 059
TOTAL	9 059

Charges constatées d'avance = 14 568 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	14 568
TOTAL	14 568

Charges à payer = 85 647 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	11 383
TOTAL	11 383

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges à payer	38 320
Autres charges à payer	9 166
Provision charges à payer sur congés payés	20 800
Provision formation continue	5 978
TOTAL	74 264

Produits constatés d'avance = 45 000 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance	45 000
TOTAL	45 000